



Société anonyme au capital de 1 000 395 971,25 euros
Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 PARIS
552 120 222 R.C.S. PARIS

RAPPORT SUR LES RISQUES

PILIER 3 30.09.2024

SOMMAIRE

1	CHIFFRES CLÉS	3
2	GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES	5
	2.1 Fonds propres	5
	2.2 Expositions pondérées et exigences de fonds propres	6
	2.3 Ratio de levier	7
	2.4 Ratio de conglomérat financier	7
	2.5 Informations quantitatives complémentaires sur le capital et l'adéquation des fonds propres	8
3	RISQUE DE CREDIT	9
	3.1 Informations quantitatives	9
	3.2 Informations quantitatives complémentaires sur le risque de crédit	11
4	RISQUE DE CONTREPARTIE	12
	4.1 Informations quantitatives	12
5	RISQUE DE MARCHÉ	13
	5.1 Evolution de la VaR de trading	13
	5.2 Informations quantitatives complémentaires sur le risque de marché	14
6	RISQUE DE LIQUIDITÉ	15
	6.1 Réserve de liquidité	15
	6.2 Ratios réglementaires	15
7	ANNEXES	18
	7.1 Index des tableaux du Rapport sur les risques	18

1 CHIFFRES CLÉS

Les montants composant les ratios prudentiels de solvabilité et de levier affichés ci-après prennent en compte les dispositions transitoires relatives à l'introduction de la norme IFRS 9, et ce sur tout l'historique considéré.

TABLEAU 1 : INDICATEURS CLES (KM1)

(En M EUR)		30.09.2024	30.06.2024	31.03.2024	31.12.2023	30.09.2023
FONDS PROPRES DISPONIBLES (MONTANTS)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	50 642	50 937	50 832	51 127	50 638
2	Fonds propres de catégorie 1	59 898	60 977	60 835	60 510	60 782
3	Fonds propres totaux	70 339	72 009	72 148	70 846	71 043
EXPOSITIONS PONDÉRÉES (RWA)						
4	Montant total de RWA	392 339	388 536	388 216	388 825	384 226
RATIOS DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DU MONTANT DE RWA)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (%)	12,91%	13,11%	13,09%	13,15%	13,18%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1 (%)	15,27%	15,69%	15,67%	15,56%	15,82%
7	Ratio de fonds propres totaux (%)	17,93%	18,53%	18,58%	18,22%	18,49%
EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLEMENTAIRES POUR FAIRE FACE AUX RISQUES AUTRES QUE LE RISQUE DE LEVIER EXCESSIF (EN POURCENTAGE DU MONTANT DE RWA)						
EU 7a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face aux risques autres que le risque de levier excessif (%)	2,42%	2,42%	2,42%	2,14%	2,14%
EU 7b	dont à satisfaire avec des fonds propres CET1 (%)	1,44%	1,44%	1,44%	1,20%	1,20%
EU 7c	dont à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1 (%)	1,86%	1,86%	1,86%	1,60%	1,60%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP (%)	10,42%	10,42%	10,42%	10,14%	10,14%
EXIGENCE GLOBALE DE COUSSIN ET EXIGENCE GLOBALE DE FONDS PROPRES (EN POURCENTAGE DU MONTANT DE RWA)						
8	Coussin de conservation des fonds propres (%)	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
EU 8a	Coussin de conservation découlant du risque macroprudentiel ou systémique constaté au niveau d'un État membre (%)	-	-	-	-	-
9	Coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement (%)	0,80%	0,81%	0,79%	0,56%	0,56%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique (%)	-	-	-	-	-
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (%)	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (%)	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	-
11	Exigence globale de coussin (%)	4,30%	4,31%	4,29%	4,06%	4,06%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres (%)	14,72%	14,73%	14,71%	14,20%	14,20%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP (%)	6,97%	7,17%	7,15%	7,45%	7,48%
RATIO DE LEVIER						
13	Mesure de l'exposition totale ⁽¹⁾	1 435 055	1 461 927	1 458 821	1 422 247	1 467 589
14	Ratio de levier (%)	4,17%	4,17%	4,17%	4,25%	4,14%
EXIGENCES DE FONDS PROPRES SUPPLEMENTAIRES POUR FAIRE FACE AU RISQUE DE LEVIER EXCESSIF (EN POURCENTAGE DE LA MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE)						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires pour faire face au risque de levier excessif (%)	0,10%	0,10%	0,10%	-	-
EU 14b	dont à satisfaire avec des fonds propres CET1 (%)	-	-	-	-	-
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales (%) ⁽²⁾	3,10%	3,10%	3,10%	3,00%	3,00%
EXIGENCE DE COUSSIN LIE AU RATIO DE LEVIER ET EXIGENCE DE RATIO DE LEVIER GLOBALE (EN POURCENTAGE DE						

LA MESURE DE L'EXPOSITION TOTALE						
EU 14d	Exigence de coussin lié au ratio de levier (%)	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%	0,50%
EU 14e	Exigence de ratio de levier globale (%) ⁽³⁾	3,60%	3,60%	3,60%	3,50%	3,50%
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE						
15	Actifs liquides de qualité élevée (HQLA) totaux (valeur pondérée – moyenne)	288 265	283 125	276 307	271 976	263 594
EU 16a	Sorties de trésorerie – Valeur pondérée totale	379 908	384 441	393 272	400 665	416 598
EU 16b	Entrées de trésorerie – Valeur pondérée totale	195 478	202 667	218 786	229 446	247 981
16	Sorties de trésorerie nettes totales (valeur ajustée)	184 425	181 775	174 531	171 220	168 617
17	Ratio de couverture des besoins de liquidité (%)	156,67%	156,20%	158,62%	159,31%	156,84%
RATIO DE FINANCEMENT STABLE NET						
18	Financement stable disponible total	660 284	672 647	671 843	666 138	654 781
19	Financement stable requis total	569 779	573 173	573 333	560 850	561 293
20	Ratio NSFR (%)	115,88%	117,36%	117,18%	118,77%	116,66%

(1) L'exigence de fonds propres applicable au groupe Société Générale au titre du Pilier 2 s'élève à 2,42% (dont 1,20% en CET1) jusqu'au 31/12/2023, portant l'exigence de fonds propres SREP totale à 10,42%.

(2) La mesure de l'exposition de levier tient compte, sur tout l'historique considéré, de l'option d'exemption temporaire de certaines expositions banques centrales permise par la réglementation européenne.

(3) L'exigence de ratio de levier applicable au groupe Société Générale est de 3,6% dont 3,1% de l'exigence réglementaire au titre du Pilier 1 et 0,5% lié aux coussins OLRR.

TABEAU 2 : TLAC – INDICATEURS CLES (KM2)

		TLAC				
<i>(En M EUR)</i>		30.09.2024	30.06.2024	31.03.2024	31.12.2023	30.09.2023
FONDS PROPRES ET INSTRUMENTS DE DETTES ELIGIBLES, RATIOS ET ELEMENTS CONSTITUTIFS ⁽¹⁾						
1	Fonds propres et instruments de dettes éligibles	108 185	110 259	125 613	124 152	124 378
2	Montant total d'expositions pondérées (RWA) du Groupe	392 339	388 536	388 216	388 825	384 226
3	Fonds propres et instruments de dettes éligibles en pourcentage des RWA	27,57%	28,38%	32,36%	31,93%	32,37%
4	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	1 435 055	1 461 927	1 458 821	1 422 247	1 467 589
5	Fonds propres et instruments de dettes éligibles en pourcentage de l'exposition de levier	7,54%	7,54%	8,61%	8,73%	8,47%
6a	Application de l'exemption prévue par le règlement (UE) n° 2019/876, article 72 ter, paragraphe 4	Non	Non	Non	Non	Non
6b	En cas d'application du paragraphe 3 de l'article 72 ter du règlement (UE) n° 2019/876, montant total des dettes senior préférées éligibles au ratio TLAC	0	0	13 588	13 609	13 448
6c	En cas d'application du paragraphe 3 de l'article 72 ter du règlement (UE) n° 2019/876, part des dettes senior préférées utilisées dans le calcul du ratio TLAC	0,00%	0,00%	66,10%	66,55%	69,84%

(1) Avec prise en compte des dispositions transitoires IFRS 9 sur tout l'historique considéré.

Le Groupe présente, au 30 septembre 2024, un ratio TLAC de 27,57% des expositions pondérées (RWA) pour une exigence réglementaire de 22,3% et 7,54% de l'exposition de levier pour une exigence réglementaire de 6,75%. À compter du T2-2024, le Groupe Société Générale a choisi de renoncer à la possibilité prévue par l'article 72 ter (3) du règlement CRR d'utiliser de la dette senior préférée pour le respect de l'exigence TLAC.

2 GESTION DU CAPITAL ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES

2.1 FONDS PROPRES

TABLEAU 3 : FONDS PROPRES PRUDENTIELS ET RATIOS DE SOLVABILITE ⁽¹⁾

(En M EUR)	30.09.2024	31.12.2023
Capitaux propres part du Groupe	67 447	65 975
Titres super subordonnés (TSS)	(8 955)	(9 095)
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	-	(0)
Capitaux propres consolidés, part du Groupe, net des TSS et TSDI	58 493	56 880
Participations ne donnant pas le contrôle	9 794	9 302
Immobilisations incorporelles	(2 637)	(2 751)
Écarts d'acquisitions	(4 841)	(4 622)
Dividendes proposés à l'AG et coupons à verser sur TSS et TSDI	(862)	(1 095)
Déductions et retraitements prudentiels	(9 305)	(6 587)
TOTAL DES FONDS PROPRES COMMON EQUITY TIER 1	50 642	51 127
Titres super subordonnés (TSS) et actions de préférence	8 955	9 095
Autres fonds propres additionnels de catégorie 1	439	408
Déductions <i>Additional Tier 1</i>	(138)	(120)
TOTAL DES FONDS PROPRES TIER 1	59 898	60 510
Instruments <i>Tier 2</i>	11 261	11 110
Autres fonds propres additionnels de catégorie 2	307	257
Déductions <i>Tier 2</i>	(1 125)	(1 031)
Fonds propres globaux	70 340	70 846
TOTAL DES EXPOSITIONS PONDÉRÉES	392 339	388 825
Expositions pondérées au titre des risques de crédit et de contrepartie	330 639	326 182
Expositions pondérées au titre du risque de marché	11 002	12 518
Expositions pondérées au titre du risque opérationnel	50 699	50 125
Ratios de solvabilité		
Ratio <i>Common Equity Tier 1</i>	12,91%	13,15%
Ratio <i>Tier 1</i>	15,27%	15,56%
Ratio Global	17,93%	18,22%

(1) Ratios établis selon les règles CRR2/CRD5 publiées en juin 2019, incluant le compromis danois pour les activités d'assurance, et prenant en compte le phasage au titre d'IFRS 9 (ratio CET1 au 30 Septembre 2024 de 13,16% sans phasage, soit un effet phasage IFRS 9 à +2 pb).

2.2 EXPOSITIONS PONDEREES ET EXIGENCES DE FONDS PROPRES

TABLEAU 4 : VUE D'ENSEMBLE DES EXPOSITIONS PONDEREES (OV1)

	Expositions pondérées (RWA)		Exigences totales de fonds propres
	30.09.2024	31.12.2023	30.09.2024
<i>(En M EUR)</i>			
Risque de crédit (à l'exclusion du risque de contrepartie)	302 178	296 912	24 174
<i>dont approche standard</i>	104 934	106 455	8 395
<i>dont approche notations internes simple (IRBF)</i>	4 163	3 856	333
<i>dont approche par référencement</i>	637	716	51
<i>dont actions selon la méthode de pondération simple</i>	2 302	2 146	184
<i>dont autres actions traitées en approche IRB</i>	16 478	16 589	1 318
<i>dont approche notations internes avancée (IRBA)</i>	166 963	167 151	13 357
Risque de contrepartie – CCR	21 599	21 815	1 728
<i>dont approche standard</i>	6 200	5 374	496
<i>dont méthode du modèle interne (IMM)</i>	10 118	11 070	809
<i>dont expositions sur une CCP</i>	1 659	1 572	133
<i>dont ajustement de l'évaluation de crédit – CVA</i>	3 038	3 013	243
<i>dont autres CCR</i>	586	786	47
Risque de règlement	0	5	0
Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation (après le plafond)	6 862	7 450	549
<i>dont approche SEC-IRBA</i>	1 719	1 978	138
<i>dont SEC-ERBA (y compris IAA)</i>	4 040	4 228	323
<i>dont approche SEC-SA</i>	1 103	1 243	88
<i>dont 1 250%/déductions</i>	-	-	-
Risques de position, de change et de matières premières (Risque de marché)	11 002	12 518	880
<i>dont approche standard</i>	2 527	3 305	202
<i>dont IMA</i>	8 475	9 214	1 214
Grands risques	-	-	-
Risque opérationnel	50 699	50 125	4 056
<i>dont approche élémentaire</i>	-	-	-
<i>dont approche standard</i>	5 333	4 759	427
<i>dont approche par mesure avancée</i>	45 365	45 365	3 629
Montants (inclus dans la section « risque de crédit » supra) inférieurs aux seuils de déduction (soumis à une pondération de 250%)	7 262	6 646	581
TOTAL	392 339	388 825	31 387

TABLEAU 5 : VENTILATION PAR PÔLE DES EXPOSITIONS PONDEREES PAR TYPE DE RISQUE

(En Md EUR)	Crédit et contrepartie	Marché	Opérationnel	Total 30.09.2024	Total 31.12.2023
Banque de détail en France	115,1	0,0	5,2	120,3	118,5
Mobilité, Banque de détail et Services Financiers à l'international	121,5	0,2	7,7	129,4	130,0
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	81,6	9,4	29,8	120,8	118,5
Hors Pôles	12,3	1,4	8,0	21,7	21,8
Groupe	330,6	11,0	50,7	392,3	388,8

Au 30 septembre 2024, la ventilation des expositions pondérées (392 milliards d'euros) s'analyse comme suit :

- les risques de crédit et de contrepartie représentent 84% des expositions pondérées (dont 37% pour la Banque de détail et Services Financiers Internationaux) ;
- le risque de marché représente 3% des expositions pondérées (dont 85% pour la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs) ;
- le risque opérationnel représente 13% des expositions pondérées (dont 59% pour la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs).

2.3 RATIO DE LEVIER

TABLEAU 6 : SYNTHÈSE DU RATIO DE LEVIER ET PASSAGE DU BILAN COMPTABLE SUR PERIMÈTRE PRUDENTIEL À L'EXPOSITION DE LEVIER ⁽¹⁾

(En M EUR)	30.09.2024	31.12.2023
Fonds Propres Tier 1⁽²⁾	59 898	60 510
Total des actifs dans le bilan prudentiel⁽³⁾	1 410 483	1 396 696
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	(6 183)	(175)
Ajustements au titre des opérations de financement sur titres ⁽⁴⁾	15 467	13 888
Exposition hors bilan (engagements de financement et garanties financières)	124 380	123 518
Ajustements techniques et réglementaires	(109 092)	(112 030)
Exposition de levier	1 435 055	1 422 247
Ratio de levier	4,17%	4,25%
<p>(1) Ratio établi selon les règles CRR2 et prenant en compte le phasage au titre d'IFRS 9 (ratio de levier au 30 septembre 2024 de 4,17% sans phasage)</p> <p>(2) La présentation du capital est disponible en tableau 3.</p> <p>(3) Le bilan prudentiel correspond au bilan IFRS retraité du périmètre des entités mises en équivalence (principalement des filiales d'assurance).</p> <p>(4) Opérations de financement sur titres : titres reçus en pension, titres donnés en pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres et toute autre opération sur titres similaire.</p>		

2.4 RATIO DE CONGLOMERAT FINANCIER

Au 30 juin 2024, le ratio de conglomérat financier était de 131,8%, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 78,8 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 59,8 milliards d'euros.

Au 31 décembre 2023, le ratio de conglomérat financier était de 135,2%, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 77,6 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 57,4 milliards d'euros.

2.5 INFORMATIONS QUANTITATIVES COMPLEMENTAIRES SUR LE CAPITAL ET L'ADEQUATION DES FONDS PROPRES

TABLEAU 7 : COMPARAISON DES FONDS PROPRES ET DES RATIOS DE SOLVABILITE ET DE LEVIER AVEC ET SANS APPLICATION DES DISPOSITIONS TRANSITOIRES RELATIVES A LA NORME IFRS 9 (IFRS9-FL)

(En M EUR)		30.09.2024	30.06.2024	31.03.2024	31.12.2023	30.09.2023
FONDS PROPRES DISPONIBLES (MONTANTS)						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	50 642	50 937	50 832	51 127	50 638
2	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	50 572	50 874	50 755	50 894	50 378
3	Fonds propres de catégorie 1	59 898	60 977	60 835	60 510	60 782
4	Fonds propres de catégorie 1 si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	59 828	60 914	60 758	60 278	60 522
5	Total des Fonds propres	70 339	72 009	72 148	70 846	71 043
6	Total des Fonds propres si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	70 269	71 946	72 072	70 614	70 783
TOTAL DES ACTIFS PONDERES EN FONCTION DU RISQUE (MONTANTS)						
7	Total des expositions pondérées en fonction du risque	392 339	388 536	388 216	388 825	384 226
8	Total des expositions pondérées en fonction du risque comme si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	392 319	388 504	388 198	388 825	384 161
RATIOS DE FONDS PROPRES						
9	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant de RWA)	12,91%	13,11%	13,09%	13,15%	13,18%
10	Fonds propres de base de catégorie 1 (en pourcentage du montant de RWA) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	12,89%	13,09%	13,07%	13,09%	13,11%
11	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant de RWA)	15,27%	15,69%	15,67%	15,56%	15,82%
12	Fonds propres de catégorie 1 (en pourcentage du montant de RWA) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	15,25%	15,68%	15,65%	15,50%	15,75%
13	Total des Fonds propres (en pourcentage du montant de RWA)	17,93%	18,53%	18,58%	18,22%	18,49%
14	Total des Fonds propres (en pourcentage du montant de RWA) si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	17,91%	18,52%	18,57%	18,16%	18,43%
RATIO DE LEVIER						
15	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier	1 435 055	1 461 927	1 458 821	1 422 247	1 467 589
16	Ratio de levier	4,17%	4,17%	4,17%	4,25%	4,14%
17	Ratio de levier si les dispositions transitoires liées à la norme IFRS 9 ou aux PCA analogues n'avaient pas été appliquées	4,17%	4,17%	4,17%	4,24%	4,12%

3 RISQUE DE CREDIT

3.1 INFORMATIONS QUANTITATIVES

TABLEAU 8 : EXPOSITIONS PERFORMANTES ET NON PERFORMANTES ET PROVISIONS CORRESPONDANTES (CR1)

	30.09.2024															
	Valeur comptable brute/montant nominal						Dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions						Sûretés et garanties financières reçues			
	Expositions performantes			Expositions non performantes			Expositions performantes – dépréciations cumulées et provisions			Expositions non performantes – dépréciations cumulées, variations négatives cumulées de la juste valeur dues au risque de crédit et provisions			Sortie du bilan cumulée	Sur les expositions performantes	Sur les expositions non performantes	
	TOTAL	dont étape 1 ⁽¹⁾	dont étape 2 ⁽²⁾	TOTAL	dont étape 2 ⁽²⁾	dont étape 3 ⁽³⁾	TOTAL	dont étape 1 ⁽¹⁾	dont étape 2 ⁽²⁾	TOTAL	dont étape 2 ⁽²⁾	dont étape 3 ⁽³⁾				
(En M EUR)																
Comptes à vue auprès de banques centrales et autres dépôts à vue	243 661	238 783	4 878	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et avances	495 743	447 358	34 434	15 067	-	15 067	(2 620)	(886)	(1 734)	(6 516)	-	(6 516)	-	284 551	6 104	
Banques centrales	19 005	19 005	-	0	-	0	(0)	(0)	-	-	-	-	-	65	-	
Administrations publiques	29 619	21 794	925	94	-	94	(13)	(9)	(4)	(66)	-	(66)	-	8 444	17	
Établissements de crédits	17 426	17 209	166	17	-	17	(3)	(3)	(1)	(8)	-	(8)	-	1 297	4	
Autres sociétés financières	38 016	36 207	59	6	-	6	(7)	(6)	(1)	(1)	-	(1)	-	8 541	3	
Sociétés non financières	213 926	190 791	17 941	9 567	-	9 567	(1 738)	(540)	(1 198)	(3 977)	-	(3 977)	-	117 842	4 393	
<i>dont : petites et moyennes entreprises</i>	47 976	41 539	5 451	4 669	-	4 669	(629)	(220)	(409)	(2 290)	-	(2 290)	-	37 448	2 138	
Ménages	177 752	162 352	15 344	5 383	-	5 383	(859)	(329)	(530)	(2 464)	-	(2 464)	-	148 363	1 686	
Encours des titres de créances	66 918	65 360	666	-	-	-	(37)	(6)	(31)	-	-	-	-	8 815	-	
Banques centrales	4 374	4 374	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Administrations publiques	48 531	47 476	398	-	-	-	(6)	(6)	-	-	-	-	-	-	-	
Établissements de crédits	4 162	4 162	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	919	-	
Autres sociétés financières	2 706	2 637	1	-	-	-	(2)	(0)	(1)	-	-	-	-	1 376	-	
Sociétés non financières	7 145	6 711	266	-	-	-	(29)	(0)	(29)	-	-	-	-	6 520	-	
Expositions hors bilan	460 194	452 171	8 024	1 582	-	1 582	(456)	(184)	(272)	(278)	-	(278)	-	71 762	345	
Banques centrales	174	174	-	-	-	-	(0)	(0)	-	-	-	-	-	32	-	
Administrations publiques	8 515	8 175	340	1	-	1	(5)	(1)	(4)	-	-	-	-	3 866	-	
Établissements de crédits	154 614	154 341	273	61	-	61	(16)	(0)	(15)	(2)	-	(2)	-	397	-	
Autres sociétés financières	84 319	84 135	184	0	-	0	(8)	(4)	(4)	(0)	-	(0)	-	12 606	-	
Sociétés non financières	200 766	193 871	6 895	1 440	-	1 440	(378)	(155)	(223)	(265)	-	(265)	-	51 660	333	
Ménages	11 806	11 475	331	80	-	80	(49)	(23)	(27)	(11)	-	(11)	-	3 201	12	
TOTAL	1 266 517	1 203 672	48 001	16 650	-	16 650	(3 113)	(1 076)	(2 037)	(6 794)	-	(6 794)	-	365 127	6 449	

(1) Actifs sans augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale.

(2) Actifs présentant une augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale, mais non dépréciés.

(3) Actifs dépréciés.

3.2 INFORMATIONS QUANTITATIVES COMPLEMENTAIRES SUR LE RISQUE DE CREDIT

TABLEAU 9 : ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CREDIT DANS LE CADRE DE L'APPROCHE INTERNE (CR8)

<i>(En M EUR)</i>	Expositions pondérées (RWA)
Montant de RWA à la fin de la période de déclaration précédente (30.06.2024)	196 406
Taille de l'actif (+/-)	678
Qualité de l'actif (+/-)	151
Mises à jour des modèles (+/-)	6 700
Méthodologie et politiques (+/-)	345
Acquisitions et cessions (+/-)	-
Variations des taux de change (+/-)	(1 283)
Autres (+/-)	-
Montant de RWA à la fin de la période de déclaration (30.09.2024)	202 996

4 RISQUE DE CONTREPARTIE

4.1 INFORMATIONS QUANTITATIVES

TABLEAU 10 : ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE CONTREPARTIE DANS LE CADRE DE L'IMM (CCR7)

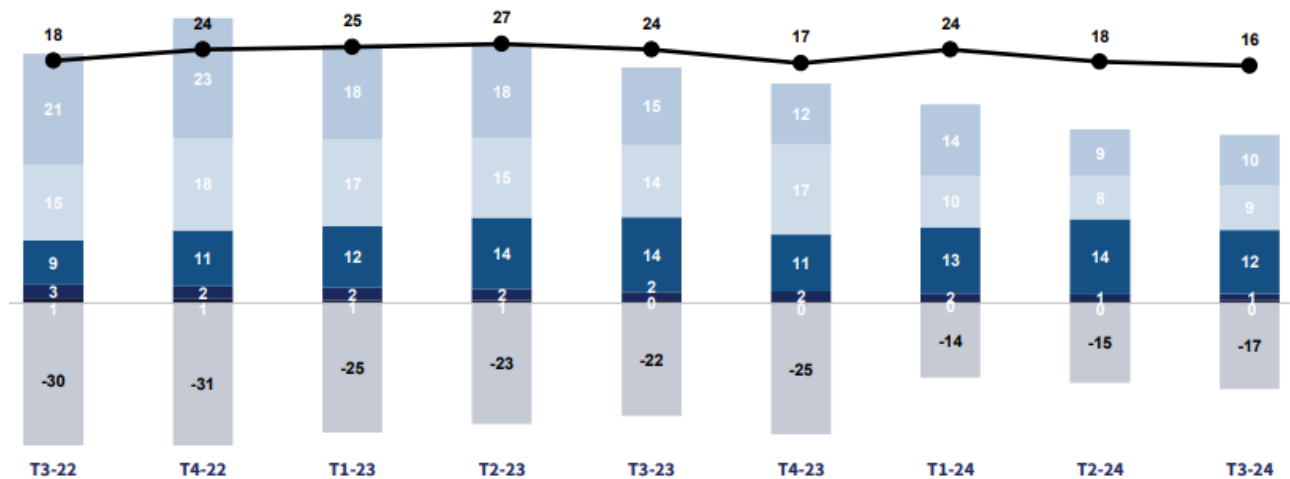
<i>(En M EUR)</i>	Expositions pondérées (RWA)
RWA de fin de la période précédente (30.06.2024)	11 412
Taille de l'actif	823
Qualité de crédit des contreparties	11
Mise à jour des modèles (IMM uniquement)	-
Méthodologie et politiques (IMM uniquement)	-
Acquisitions et cessions	-
Variations des taux de Change	340
Autres	-
RWA de fin de la période de reporting (30.09.2024)	10 260

Le tableau ci-dessus présente les données sans la CVA (*Credit Valuation Adjustment*) qui est de 3,03 milliards d'euros en méthode avancée.

5 RISQUE DE MARCHÉ

5.1 EVOLUTION DE LA VaR DE TRADING⁽¹⁾

Moyenne trimestrielle de la Valeur en Risque (VaR) à 99%, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour du risque de marché pris par la banque, en particulier dans ses activités de *trading*, en millions d'euros :



— VaR de trading⁽¹⁾

- Crédit
- Taux
- Actions
- Change
- Matières Premières
- Effet de compensation

(1) VaR de trading: mesure sur un an d'historique (soit 260 scénarii) du plus grand risque obtenu après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables,

5.2 INFORMATIONS QUANTITATIVES COMPLEMENTAIRES SUR LE RISQUE DE MARCHE

TABLEAU 11 : ÉTAT DES FLUX DES RWA RELATIFS AUX EXPOSITIONS AU RISQUE DE MARCHE DANS LE CADRE DE L'APPROCHE FONDEE SUR LES MODELES INTERNES (MR2-B)

(En M EUR)	VaR	SVaR	IRC	CRM	Autre	Total RWA	Exigences de fonds propres
RWA à la fin de la période précédente (30.06.2024)	2 074	5 465	1 205	396	-	9 141	731
<i>Ajustement réglementaire</i>	(1 286)	(4 100)	(113)	(23)	-	(5 522)	(442)
<i>RWA à la fin du précédent trimestre</i>	788	1 365	1 093	373	-	3 619	290
Variations des niveaux de risque	(56)	520	(374)	(102)	-	(11)	(1)
Actualisations/modifications du modèle	16	96	-	-	-	112	9
Méthodologie et politiques	-	-	-	-	-	-	-
Acquisitions et cessions	-	-	-	-	-	-	-
Variations des taux de change	2	6	-	-	-	7	1
Autres	-	-	-	-	-	-	-
<i>RWA à la fin de la période considérée</i>	750	1 987	719	271	-	3 726	298
<i>Ajustement réglementaire</i>	1 072	3 407	214	56	-	4 749	380
RWA à la fin de la période (30.09.2024)	1 822	5 393	933	327	-	8 475	678

Les effets sont définis comme suit :

- Ajustement réglementaire : delta entre les RWA utilisés pour le calcul des RWA réglementaires et les RWA du dernier jour ou de la dernière semaine de la période ;
- Variations des niveaux de risque : évolutions liées aux caractéristiques de marché ;
- Actualisations/modifications du modèle : évolutions relatives à la mise à jour significative du modèle liée aux observations (recalibrage) et à l'évolution du périmètre de calcul ;
- Méthodologie et politiques : changements découlant de l'évolution de la réglementation ;
- Acquisitions et cessions : évolutions dues à l'achat ou à la vente de lignes métiers ;
- Variations des taux de change : évolutions découlant de la fluctuation des devises.

6 RISQUE DE LIQUIDITÉ

6.1 RESERVE DE LIQUIDITE

TABLEAU 12 : RESERVE DE LIQUIDITE

(En Md EUR)	30.09.2024	31.12.2023
Dépôts en banques centrales (hors réserves obligatoires)	185	214
Titres HQLA disponibles négociables sur le marché (après décote)	97	74
Autres actifs disponibles éligibles en banques centrales (après décote)	40	28
TOTAL	322	316

6.2 RATIOS REGLEMENTAIRES

Les exigences réglementaires en matière de risque de liquidité sont appréhendées au travers de deux ratios :

- le Liquidity Coverage Ratio (LCR), ratio court terme, dont l'objectif est de s'assurer que les établissements disposent d'actifs liquides de qualité et quantité suffisantes pour couvrir, durant trente jours, une crise de liquidité sévère, combinant une crise systémique de marché et une crise spécifique ; l'exigence réglementaire minimale est de 100% à tout moment ;
- le Net Stable Funding Ratio (NSFR), ratio long terme de transformation du bilan, qui compare les besoins de financement générés par les activités des établissements à leurs ressources stables ; le niveau minimal exigé est de 100%.

Afin de respecter ces exigences, le Groupe s'assure que ses ratios réglementaires sont gérés bien au-delà des exigences réglementaires minimales fixées par la directive 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 Mai 2019 (CRD5) et le règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 (CRR2)¹.

Le ratio LCR de Société Générale s'est toujours établi à un niveau supérieur à 100% : 152% fin septembre 2024 niveau identique à celui de fin juin 2024. Depuis qu'il est en vigueur, le ratio NSFR s'est toujours établi à un niveau supérieur à 100% et s'élève à 116% à fin septembre 2024 contre 117% à fin juin 2024.

Par ailleurs, afin de compléter son dispositif, le Groupe dispose d'indicateurs de suivi adaptés, en particulier le suivi d'impasses de liquidité sous divers scénarii de stress et sous conditions normales, par devise significative et toutes devises confondues, qui peuvent être assortis de contraintes additionnelles en matière d'objectif et de niveau minimal. Les indicateurs de liquidité en USD font également l'objet d'un suivi spécifique.

¹ Plusieurs amendements aux normes réglementaires européennes ont été adoptés en mai 2019 : Le texte relatif au LCR, publié en octobre 2014, a depuis été complété par un Acte Délégué corrigendum qui est entré en vigueur le 30 avril 2020. Le niveau minimal du ratio exigé est de 100% depuis le 1er janvier 2018. L'exigence de NSFR incluse dans le texte CRR2 (EU) 2019/876 du 20 mai 2019 s'applique depuis juin 2021. Le ratio exigé est de 100%.

TABLEAU 13 : RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITE – LCR (LIQ1)

Le ratio de couverture des besoins de liquidité est calculé sur 12 mois glissants (sur la base des valeurs fin de mois). Le nombre de points de données utilisés pour le calcul de chaque moyenne est de 12.

Groupe prudentiel (En M EUR)	Total de la valeur non pondérée (moyenne)				Total de la valeur pondérée (moyenne)			
	30.09.2024	30.06.2024	31.03.2024	31.12.2023	30.09.2024	30.06.2024	31.03.2024	31.12.2023
Trimestre se terminant le	30.09.2024	30.06.2024	31.03.2024	31.12.2023	30.09.2024	30.06.2024	31.03.2024	31.12.2023
Actifs liquides de haute qualité								
Total des actifs liquides de haute qualité (HQLA)					288 265	283 125	276 307	271 976
Sorties de trésorerie								
Dépôts de la clientèle de détail et dépôts de petites entreprises clientes, dont :	236 731	237 347	236 816	234 822	17 901	18 111	18 135	18 097
<i>Dépôts stables</i>	140 292	139 319	139 610	139 911	7 015	6 966	6 980	6 996
<i>Dépôts moins stables</i>	86 194	88 675	88 690	87 877	10 884	11 138	11 143	11 082
Financements de gros non garantis	290 093	287 620	286 178	286 028	146 209	144 456	142 866	142 374
<i>Dépôts opérationnels (toutes contreparties) et dépôts dans des réseaux de banques coopératives</i>	66 298	65 710	65 755	67 201	16 028	15 943	15 947	16 306
<i>Dépôts non opérationnels (toutes contreparties)</i>	213 994	212 244	211 509	210 633	120 380	118 848	118 006	117 874
<i>Créances non garanties</i>	9 801	9 666	8 914	8 194	9 801	9 666	8 914	8 194
Financements de gros garantis					40 515	50 186	63 851	80 863
Exigences complémentaires	215 131	217 354	217 569	218 353	71 799	74 028	75 195	75 946
<i>Sorties liées à des expositions sur dérivés et autres exigences de sûretés</i>	27 859	29 970	31 929	34 615	24 662	26 670	28 754	31 698
<i>Sorties liées à des pertes de financement sur des produits de créance</i>	15 619	16 697	17 034	16 140	15 619	16 697	17 034	16 140
<i>Facilités de crédit et de liquidité</i>	171 653	170 687	168 605	167 599	31 519	30 661	29 407	28 108
Autres obligations de financement contractuelles	96 509	90 354	86 253	77 680	96 509	90 354	86 253	77 680
Autres obligations de financement éventuel	119 218	118 471	111 624	99 544	6 974	7 306	7 015	5 706
TOTAL DES SORTIES DE TRÉSORERIE					379 906	384 441	393 316	400 666
Entrées de trésorerie								
Opérations de prêt garanties (par exemple, prises en pension)	327 770	328 023	327 629	330 621	30 657	41 788	59 234	78 224
Entrées provenant des expositions pleinement performantes	41 692	42 063	42 315	41 760	32 020	32 718	33 150	33 197
Autres entrées de trésorerie	136 988	132 350	130 775	122 676	132 807	128 161	126 402	118 025
(Différence entre le total des entrées de trésorerie pondérées et le total des sorties de trésorerie pondérées résultant d'opérations effectuées dans des pays tiers où s'appliquent des restrictions aux transferts, ou libellées en monnaie non convertible)					-	-	-	-
(Excédent d'entrées de trésorerie provenant d'un établissement de crédit spécialisé lié)					-	-	-	-
TOTAL DES ENTRÉES DE TRÉSORERIE	506 450	502 436	500 720	495 057	195 483	202 667	218 786	229 446
<i>Entrées de trésorerie entièrement exemptées</i>	24	2	-	-	5	-	-	-
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 90%</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Entrées de trésorerie soumises au plafond de 75%</i>	396 528	395 623	399 015	393 567	195 478	202 666	218 786	229 446
VALEUR AJUSTÉE TOTALE								
COUSSIN DE LIQUIDITÉ					288 265	283 125	276 307	271 976
TOTAL SORTIES DE TRÉSORERIE NETTES					184 423	181 774	174 530	171 219
RATIO DE COUVERTURE DES BESOINS DE LIQUIDITÉ (%)					156,68%	156,21%	158,63%	159,32%

Au 30 septembre 2024, la moyenne des LCR de Société Générale s'établit à 157% (moyenne arithmétique des douze LCR de fin de mois d'octobre 2023 à septembre 2024, conformément à l'exigence de publication prudentielle émanant du règlement (UE) N°2019/876).

Le LCR au 30 septembre 2024 est de 152%, soit un surplus de liquidité de 96 milliards d'euros par rapport à l'exigence réglementaire de 100%. Au 30 juin 2024, le LCR était également 152%, correspondant alors à un surplus de liquidité de 100 milliards d'euros.

Le numérateur du LCR est de 282 milliards d'euros au 30 septembre 2024, en diminution de 11 milliards d'euros par rapport au 30 juin 2024, avec une baisse des excédents de liquidité en conséquence des remboursements de TLTRO III. Au dénominateur, les sorties nettes de trésorerie ont diminué pendant la même période de 7 milliards d'euros.

Le numérateur du LCR inclut, au 30 septembre 2024, 185 milliards d'euros de réserves en banques centrales disponibles (66%) et 85 milliards d'euros d'actifs liquides de Niveau 1 (30%), ainsi que 12 milliards (4%) d'actifs liquides de Niveau 2. Au 30 juin 2024, le numérateur, qui s'élevait à 293 milliards d'euros, comportait 95% de réserves banques centrales disponibles et d'actifs liquides de Niveau 1.

L'euro représente, au 30 septembre 2024, 48% des actifs liquides de haute qualité totaux de Société Générale. Le dollar américain représente également plus de 5% des actifs liquides du Groupe, avec un poids de 30%, ainsi que le yen japonais avec un poids de 7%. Le profil de liquidité du Groupe en dollars américains est encadré par une série de seuils portant sur diverses métriques, incluant des indicateurs d'excès de liquidité sous stress en dollars américains.

Société Générale structure ses sources de financement pour éviter une dépendance trop importante à une contrepartie ou à un segment de marché donnés, en définissant et surveillant des métriques de risques de concentration sur les marchés de financements sécurisés et non sécurisés. Les financements court terme non sécurisés sont par exemple soumis à des seuils par type de contrepartie (entreprises, banques centrales, secteur public, gestionnaires d'actifs, etc.). Les financements sécurisés sont encadrés de manière à éviter qu'une diminution de la liquidité sur un segment du marché du *repo* (par contrepartie, par collatéral sous-jacent, par devise) n'affecte matériellement le refinancement des inventaires sur le marché. Par ailleurs, le financement long terme du Groupe est structurellement diversifié. Le programme de financement « *plain vanilla* » est réparti par devise, par instrument et par région, et touche une large base d'investisseurs. Les financements structurés sont très granulaires (différents réseaux de distribution) et offrent une diversification en termes de types d'investisseurs.

Dans son calcul de LCR, Société Générale tient compte des besoins en collatéraux résultant d'une diminution de sa note de crédit de trois niveaux pour ses entités d'émissions de *covered bonds* et pour d'autres entités utilisées dans les activités de marchés de capitaux. Société Générale intègre aussi dans son calcul de LCR un choc de marché négatif potentiel, sur la base d'une approche historique sur 24 mois.

Des réserves spécifiques couvrent les besoins de financement intra-journaliers. Ces réserves sont prises en compte lors des *stress tests* liquidité basés sur des modèles internes et qui sous-tendent le contrôle de l'horizon de survie sous stress de Société Générale.

7 ANNEXES

7.1 INDEX DES TABLEAUX DU RAPPORT SUR LES RISQUES

Chapitre	N° tableau Pilier 3 31.12.2023	Titre	Page	Page	Références réglementaires EBA
			Pilier 3 31.12.2023	Pilier 3 30.09.2024	
1	1	Couverture des engagements douteux		9	
1	2	Risque de marché : VaR et SVaR		11	
1	3	Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille de négociation		13	IRRBB1
1	4	Indicateurs clés		14	3 KM1
1	5	TLAC – Indicateurs clés		16	4 KM2
5	6	Différence entre périmètre statutaire et périmètre prudentiel		57	
5	7	Rapprochement entre les fonds propres réglementaires et le bilan dans les états financiers audités		58	CC2
5	8	Entités exclues du périmètre prudentiel		60	
5	9	Montant total des instruments de dette assimilés aux fonds propres <i>Tier 1</i>		62	
5	10	Évolution des dettes éligibles à la constitution des fonds propres		62	
5	11	Composition de l'exigence prudentielle minimale de capital pour Société Générale		63	
5	12	Fonds propres prudentiels et ratios de solvabilité CRR/CRD4		63	5
5	13	Déductions et retraitements prudentiels CET1 au titre de CRR/CRD4		64	
5	14	Vue d'ensemble des expositions pondérées		65	6 OV1
5	15	Ventilation par pôle des expositions pondérées par type de risque		66	
5	16	Contribution des principales filiales aux expositions pondérées (RWA) du Groupe		66	
5	17	Synthèse du ratio de levier et passage du bilan comptable sur périmètre prudentiel à l'exposition de levier		67	7
5	18	Conglomérat financier – Montant d'exigences de fonds propres et ratio		68	7 INS2
5	19	Comparaison des fonds propres et des ratios de solvabilité et de levier avec et sans application des dispositions transitoires IFRS 9		69	8 IFRS9-FL
5	20	Participations non déduites dans des entreprises d'assurance		69	INS1
5	21	Composition des fonds propres réglementaires		70	CC1
5	22	TLAC – Composition		74	TLAC1
5	23	TLAC – Hiérarchie des créanciers de l'entité de résolution		75	TLAC3
5	24	Résumé du rapprochement entre actifs comptables et expositions aux fins du ratio de levier		77	LR1-LRSUM
5	25	Ratio de levier – Déclaration commune		78	LR2-LRCOM
5	26	Ratio de levier – Ventilation des expositions au bilan (excepté dérivés, OFT et expositions exemptées)		80	LR3-LRSPL
5	27	Répartition géographique des expositions de crédit pertinentes pour le calcul du coussin contracyclique		81	CCyB1
5	28	Montant du coussin de fonds propres contracyclique spécifique à l'établissement		82	CCyB2
5	29	Rapprochement du bilan consolidé sous périmètre statutaire et du bilan consolidé sous périmètre prudentiel et affectation dans les catégories de risques réglementaires		83	LI1
5	30	Principales sources de différences entre les montants d'exposition réglementaire et les valeurs comptables des états financiers		87	LI2

5	31	Corrections de valeur à des fins d'évaluation prudente (PVA)	89		PV1
6	32	Agences de notation utilisées en approche standard	99		
6	33	Champ d'application des approches IRB et standard	100		CR6-A
6	34	Périmètre d'application des approches IRB et standard pour le Groupe	100		
6	35	Échelle de notation interne de Société Générale et correspondance indicative avec celle des agences	100		
6	36	Hors clientèle de détail – Principales caractéristiques des modèles et méthodes utilisés	102		
6	37	Comparaison des paramètres de risques : LGD estimées et des valeurs réalisées hors clientèle de détail	103		
6	38	Clientèle de détail – Principales caractéristiques des modèles et méthodes utilisés	104		
6	39	Contrôle à posteriori des PD par catégorie d'expositions (échelle de PD fixe) - IRBA	106		CR9
6	40	Contrôle à posteriori des PD par catégorie d'expositions (échelle de PD fixe) - IRBF	110		CR9
6	41	Contrôle à posteriori des PD par catégorie d'expositions (uniquement pour les estimations de PD conformément à l'article 180, paragraphe 1, point F, du CRR) - IRBA	112		CR9.1
6	42	Contrôle à posteriori des PD par catégorie d'expositions (uniquement pour les estimations de PD conformément à l'article 180, paragraphe 1, point F, du CRR) - IRBF	115		CR9.1
6	43	Comparaison des paramètres de risque : LGD, EAD estimées et réalisées – Clientèle de détail	117		
6	44	Catégories d'expositions	118		
6	45	Variation des expositions pondérées (RWA) par approche (risque de crédit et risque de contrepartie)	120		
6	46	Expositions performantes et non performantes et provisions correspondantes	122	10	CR1
6	47	Variations du stock de prêts et avances non performants	124		CR2
6	48	Qualité de crédit des expositions restructurées	124		CQ1
6	49	Qualité de crédit des expositions performantes et non performantes par nombre de jours d'impayés	126		CQ3
6	50	Qualité de crédit des expositions non performantes par situation géographique	128		CQ4
6	51	Qualité de crédit des prêts et avances accordés à des entreprises non financières par branche d'activité	132		CQ5
6	52	Sûretés obtenues par prise de possession et processus d'exécution	134		CQ7
	53	Échéance des expositions	135		CR1-A
6	54	Techniques d'atténuation du risque de crédit – Vue d'ensemble	135		CR3
6	55	Exposition, EAD et RWA au titre du risque de crédit par catégorie d'expositions et approche	136		
6	56	Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (CRM)	137		CR4
6	57	Approche standard – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions réglementaire et pondération de risque	139		CR5
6	58	Approche interne – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de probabilité de défaut – IRBA	141		CR6
6	59	Approche interne – Expositions au risque de crédit par catégorie d'expositions et fourchette de probabilité de défaut – IRBF	149		CR6
6	60	Approche interne – Effet sur les RWA des dérivés de crédit utilisés comme techniques d'atténuation du risque de crédit	153		CR7
6	61	Approche interne – Informations sur le degré d'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit – IRBA	154		CR7-A
6	62	Approche interne – Informations sur le degré d'utilisation de techniques d'atténuation du risque de crédit – IRBF	156		CR7-A
6	63	État des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de crédit dans le cadre de l'approche interne	157	11	CR8

6	64	Expositions de financement spécialisé – Approche interne	158		CR10.1-10.4
6	65	Expositions sous forme d'actions faisant l'objet de la méthode de pondération simple	159		CR10.5
7	66	Exposition, EAD et RWA au titre du risque de contrepartie par catégorie d'expositions et approche	167		
7	67	Analyse des expositions au risque de contrepartie par approche	168		CCR1
7	68	Expositions sur les contreparties centrales	169		CCR8
7	69	Composition des sûretés pour les expositions au risque de contrepartie	170		CCR5
7	70	Opérations soumises aux exigences de fonds propres pour risque de CVA	170		CCR2
7	71	Approche interne – Expositions au risque de contrepartie par catégorie d'expositions et échelle de probabilité de défaut	171		CCR4
7	72	Approche standard – Expositions au risque de contrepartie par catégorie d'expositions réglementaire et pondération de risque	173		CCR3
7	73	Expositions sur dérivés de crédit	174		CCR6
7	74	État des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de contrepartie dans le cadre de l'IMM	175	12	CCR7
8	75	Qualité des positions de titrisation conservées ou acquises	183		
8	76	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation	185		SEC1
8	77	Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	186		SEC2
8	78	Expositions titrisées par l'établissement – Expositions en défaut et ajustements pour risque de crédit spécifique	187		SEC5
8	79	Agences de notation utilisées en titrisation par type de sous-jacents	189		
8	80	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées – établissement agissant en tant qu'initiateur ou en tant que sponsor	190		SEC3
8	81	Expositions de titrisation dans le portefeuille hors négociation et exigences de fonds propres réglementaires associées – établissement agissant en tant qu'investisseur	192		SEC4
9	82	VaR réglementaire (dix jours, 99%) et à un jour, 99%	204	13	
9	83	SVaR réglementaire (dix jours, 99%) et à un jour, 99%	205		
9	84	IRC (99,9%) et CRM (99,9%)	206		
9	85	Expositions pondérées et exigences de fonds propres au titre du risque de marché par composante de risques	208		
9	86	Exigences de fonds propres et expositions pondérées par type de risque de marché	208		
9	87	Risque de marché dans le cadre de l'approche standard	210		MR1
9	88	Risque de marché dans le cadre de l'approche fondée sur les modèles internes	210		MR2-A
9	89	Valeurs de l'approche fondée sur les modèles internes pour les portefeuilles de négociation	211		MR3
9	90	État des flux des RWA relatifs aux expositions au risque de marché dans le cadre de l'approche fondée sur les modèles internes	211	14	MR2-B
10	91	Exigences de fonds propres et expositions pondérées pour risque opérationnel	220		OR1
11	92	Risque de taux d'intérêt dans le portefeuille hors négociation	226		IRRBB1
11	93	Sensibilité du ratio <i>Common Equity Tier 1</i> du Groupe à une variation de la devise de 10% (en points de base)	227		
12	94	Actifs grevés et actifs non grevés	233		AE1
12	95	Sûretés reçues	234		AE2
12	96	Sources des charges grevant les actifs	235		AE3
12	97	Réserve de liquidité	236	15	
12	98	Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)	237	16	LIQ1
12	99	Ratio de financement stable net (NSFR)	239		LIQ2

12	100	Bilan échéancé	241	
14	101	Indicateurs clés en lien avec le processus d'évaluation des facteurs de risque ESG au sein des business units	260	
14	102	Synthèse de l'évaluation de la matérialité	271	
14	103	Liens entre les facteurs de risques (<i>risk drivers</i>) environnement et les catégories de risque	273	
14	104	Facteurs pris en compte par l'indicateur de vulnérabilité climatique sectorielle (ICVI)	276	
14	105	Liens entre les facteurs de risques (<i>risk drivers</i>) sociaux et les catégories de risque	281	
14	106	Liens entre les facteurs de risques (<i>risk drivers</i>) gouvernance et les catégories de risque	282	
14	107	Portefeuille bancaire - indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	290	Modele 1
14	108	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : prêts garantis par des biens immobiliers - efficacité énergétique des sûretés	298	Modele 2
14	109	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : expositions soumises à un risque physique	300	Modele 4
14	110	Portefeuille bancaire - Indicateurs du risque de transition potentiellement lié au changement climatique : expositions des TOP 20 entreprises les plus émissives de carbone	302	Modele 5
14	111	Récapitulatif des ICP des expositions alignées sur la taxonomie	318	Modele 6
14	112	Mesures d'atténuation : actifs entrant dans le calcul du GAR	322	Modele 7
14	113	GAR (%)	324	Modele 8
14	114	Autres mesures d'atténuation du changement climatique non couvertes dans le règlement (UE) 2020/852	326	Modele 10